

De : GP FS CHUBB Flash-Infos Produits & Réglementation
Objet : Flash-Infos - Produits & Réglementation - FLA-23-33 - Détection - Suspension de la marque NF Reco en attendant la publication du nouveau règlement NF422
Date : vendredi 6 octobre 2023 16:07:54
Pièces jointes : image010.png, image026.png, image027.png, image028.png, image029.png, image031.png, image032.png, image033.png, image007.png, image008.png, image003.png, image005.png, image004.png, image011.png

Flash-Infos

Service Produits & Réglementation

Thème : Détection

Objet : Suspension de la marque NF Reco en attendant la publication du nouveau règlement NF422

De : Xavier Savonnet

Date : 06/10/2023

N° FI : FLA-23-33



Ce Flash-Infos fait l'objet d'une enquête pour recueillir votre niveau de satisfaction au travers de 2 questions afin d'améliorer nos supports et communications futures.

On compte sur vous !

[Lien vers l'enquête](#)

Version PDF du Flash-Infos : FLA-23-33

Retrouvez l'ensemble des Flash-Infos via ce [lien](#) (Lien non fonctionnel avec EDGE)

Les liens présents dans le Flash-Infos peuvent ne pas être fonctionnels sur les iPhone d'entreprise car ces derniers n'ont pas accès au réseau intranet.

Décret N°2022-190 et impact sur la marque NF Reco

Le 17 février 2022 le [décret n°2022-190](#) a été publié et cadre les conditions d'emploi des termes « reconditionné » et « produit reconditionné ».

Depuis la publication du décret, l'AFNOR a réalisé des investigations et analyses avec les fabricants concernant la marque NF-Reco qui est impactée par ce décret.

En effet, l'emploi de la terminologie « Reconditionné », nécessite de réaliser des essais complémentaires lors de l'opération de reconditionnement des détecteurs et implique donc de faire évoluer le règlement NF422.

Quid de la marque NF Reco

En attendant la mise à jour du règlement NF422, l'AFNOR a informé les acteurs du marché qu'elle interdisait à partir du 29 septembre 2023, l'utilisation du marquage actuel NF Reco jusqu'à la parution et mise en application du nouveau règlement.

Nous estimons que les travaux de réactualisation du règlement peuvent durer jusqu'à la fin de l'année 2023.

Décision de Chubb France

Pour ne pas pénaliser nos clients, en attendant la parution du nouveau règlement et son délai d'application, depuis le 30 septembre, Chubb France a décidé de poursuivre les ventes des détecteurs de fumée rénovés en appliquant les critères de l'ancien règlement sans apposition de la vignette NF de couleur bleue.

Le process de nettoyage, le changement de pièces cassées et la vérification des fonctionnalités « veille-déراجement-alarme » restent inchangés.

Détecteur rénové pour la 1ère fois	Détecteur ayant déjà fait l'objet d'un reconditionnement (Suivant l'ancienne version du règlement NF 422)
<p>Ces détecteurs présentent une vignette NF rouge ou blanche lorsque faisant partie du marquage initial. Ils seront rénovés en laissant la vignette d'origine. Une étiquette avec la date de rénovation sera apposée en plus au dos du détecteurs</p>	<p>Ces détecteurs présentent une vignette NF bleue et une étiquette avec la date du reconditionnement. Ils seront rénovés en laissant la vignette bleu et l'étiquette avec la date du dernier reconditionnement. Une deuxième étiquette avec la date de rénovation sera apposée au dos du détecteurs</p>
<p>Avant rénovation Présence de la vignette NF constructeur blanche</p>	<p>Avant rénovation Présence d'une vignette NF reco bleue et d'une étiquette indiquant la date de reconditionnement</p>
	
<p>Après rénovation Détecteur rénové. Pas de vignette NF bleue. Présence d'une étiquette supplémentaire avec la date de rénovation (Année/Semaine) et du N° de lot de fabrication.</p>	<p>Après rénovation Ajout d'une nouvelle étiquette mentionnant la date de la nouvelle rénovation. Maintien de la vignette NF bleu et date du précédent reconditionnement.</p>
	

Communication client et devis/contrat et site web / plaquette

■ Communication client

Pour les clients qui nous en feraient la demande, veuillez trouver ci-après un lien vers [un courrier type de Chubb France](#) expliquant la situation et notre choix qui permet d'accompagner nos clients.
(Si le lien ne s'ouvre pas, copier le lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur web)

■ Devis / contrat

Nous avons également fait le choix de renommer provisoirement l'ensemble des articles (prestations/contrats/options) de « reconditionné » en « rénové ». Ceci sera effectif dans les prochains jours.

■ Site web / plaquette commerciale

La plaquette « Le reconditionnement NF des détecteurs » (FP-9001091CS) va être rendue obsolète sur la GED et va être supprimée de notre site internet. Elle sera restaurée et mise à jour suivant la nouvelle révision du règlement NF422.

La page dédiée aux détecteurs reconditionnés de notre site internet va également être mise à jour.

Vos interlocuteurs

Laurence Fabre

Extincteur, RIA, colonne et poteau d'incendie, défibrillateur, plan, divers équipements de sécurité



Franck Gaillardou

Eclairage de sécurité, Compartimentage, Déserfumage



Yannick Thiefin

Conseil et formation, Support réglementation



Mustapha Nachete

Extinction automatique à gaz, eau ou poudre
Extinction par brouillard d'eau



Julien Eudeline

ARI, Détection gaz, Risques spéciaux



Xavier Savonnet

Détection incendie, DAAF
Equipement d'alarme (Type 4, PPMS, BAAS, BAAL)



Delphine Chaffardon

Offre de services



Chefs produits – Qui fait quoi :

[PDF Lien](#)

CHEFS PRODUITS QUI FAIT QUOI ?		Missions du service produits et réglementation
	• Responsable de la vente et de la distribution des détecteurs de fumée et de température	• Accès à tous les documents de référence
	• Accès à tous les documents de référence	• Accès à tous les documents de référence
	• Accès à tous les documents de référence	• Accès à tous les documents de référence
	• Accès à tous les documents de référence	• Accès à tous les documents de référence
	• Accès à tous les documents de référence	• Accès à tous les documents de référence
	• Accès à tous les documents de référence	• Accès à tous les documents de référence
	• Accès à tous les documents de référence	• Accès à tous les documents de référence
Service produits et réglementation		Autres supports de la direction des ventes

Pour toute demande d'inscription/désinscription, merci d'envoyer un mail à veronique.lachaume@chubbsfs.com

Nota : Vu le nombre important de destinataires, ce mail peut faire l'objet de plusieurs diffusions distinctes.